

POURQUOI PRÉSERVER ET FAVORISER LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE EN EUROPE ? QUELQUES ARGUMENTS

*Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en
Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*

Etude de référence

Tove SKUTNABB-KANGAS

Université de Roskilde

Division des politiques linguistiques
Direction de l'éducation scolaire, extrascolaire
et de l'enseignement supérieur
DGIV
Conseil de l'Europe, Strasbourg
2002

Les vues exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur ; elles ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe.

Toute correspondance relative à cette publication ainsi que toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie du document doivent être adressées au Directeur de l'éducation scolaire, extrascolaire et de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex).

La reproduction d'extraits est autorisée, sauf à des fins commerciales, à condition que la source soit mentionnée.

SOMMAIRE

Préface	5
1. Introduction – L'état des choses	7
1.1. L'Europe et la diversité linguistique : le continent le plus pauvre sur le plan linguistique.....	7
1.2. Qu'advient-il de la diversité linguistique de notre monde ?.....	8
2. Clarification des concepts et définitions	8
3. En quoi la diversité linguistique est-elle importante?	13
3.1. Les arguments du patrimoine et de la diversité biologique: les diversités linguistique et culturelle sont le réservoir des savoirs accumulés tout au long de l'histoire et sont liées à la diversité biologique.....	13
3.2. Arguments économiques	15
3.2.1 L'argument de la créativité et de l'innovation.....	15
3.2.2. Rentabilité : les marchandises ou les idées doivent-elles circuler? ...	15
3.2.3. Les externalités et les internalités : des facteurs de rentabilité	17
3.2.4. L'anglais et l'offre et la demande dans l'avenir.....	18
Bibliographie	20

Préface

Ce texte qui est publié dans une série, coordonnée par la *Division des politiques linguistiques*, présente à l'évidence sa pertinence propre, puisqu'il aborde certains aspects déterminants de l'organisation des enseignements de langues, de leurs fondements sociolinguistiques, des idéologies linguistiques à l'œuvre sur ces problèmes relatifs aux langues en Europe. Il entre cependant dans un projet plus large, en tant qu'il constitue un élément d'un ensemble éditorial centré sur le *Guide pour les politiques linguistiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*.

Ce *Guide* est document descriptif et programmatique tout à la fois, qui a pour objet de mettre en évidence la complexité des questions d'enseignement des langues, souvent abordées de manière simpliste. Il se propose de décrire les démarches et les outils conceptuels permettant d'analyser les contextes éducatifs en ce qui concerne les langues et d'organiser ces formations en fonction des principes du Conseil de l'Europe.

Ce document doit être présenté en plusieurs versions. Mais la 'version intégrale' elle-même aborde, dans un cadre limité, nombre de questions complexes : il a semblé utile de l'illustrer par des études de cas, des synthèses ou des études sectorielles, qui traitent, de manière plus monographique, de questions à peine esquissées dans ce texte. Ces *Etudes de référence*, originales, remettent le *Guide* en perspective, pour en rendre perceptibles les ancrages théoriques, les sources d'information, les domaines de recherche ou les thématiques qui le nourrissent.

La *Division des langues vivantes* devenue *Division des politiques linguistiques* manifeste par cet ensemble de documents cette nouvelle phase de son action. Celle-ci s'inscrit dans le droit fil des précédentes : la *Division* a diffusé, à travers les *Niveaux seuils* des années 70, une méthodologie d'enseignement des langues davantage tournées vers la communication et la mobilité intra européenne. Elle a ensuite élaboré, sur fond de culture éducative partagée, *Le Cadre européen commun de référence pour les langues* (version définitive, 2001), document visant non plus à définir la forme des contenus d'enseignement pour les langues, mais la forme même des programmes d'enseignement de celles-ci. Proposant des niveaux de références explicites pour identifier des degrés de compétence en langue, le *Cadre* autorise une gestion diversifiée des formations, de nature à créer des espaces pour davantage de langues à l'Ecole et dans la formation tout au long de la vie. Cette orientation vers une reconnaissance de la valeur intrinsèque du plurilinguisme a conduit parallèlement à la mise au point d'un instrument permettant à chacun de prendre conscience de son répertoire de langues et de le décrire : le *Portfolio européen des langues*, dont les versions élaborées par les Etats membres se multiplient et qui a été au centre de l'Année européenne des langues (2001).

Identifié dans de nombreuses *Recommandations* du Conseil de l'Europe comme principe et comme finalité des politiques linguistiques éducatives, le plurilinguisme doit être valorisé au niveau de l'individu et pris en charge collectivement par les Institutions éducatives. Articulant le didactique et

l'éducatif au politique, le *Guide* et les *Etudes de référence* qui le déclinent ont pour fonction d'explicitier ce principe politique et d'en décrire les formes concrètes de mise en place.

Dans cette étude, Tove Skuttnab-Kangas revoit en détail ce qu'on entend par diversité linguistique et les avantages de son maintien. Elle suggère que la diversité linguistique peut se définir tant par le nombre absolu de langues que par le nombre de personnes qui parlent une langue. Elle explique ensuite ce que l'on entend par 'langues européennes' et lie sa discussion aux buts du Conseil de l'Europe dans la promotion de la diversité linguistique. On peut comparer la diversité linguistique à la diversité biologique, et l'importance de conserver celle-ci est comparable à la préservation de la diversité des langues qui nous entourent. Elle aborde ensuite d'autres questions, en particulier celles du coût et rentabilité de la diversité, et termine par la question de la capacité en anglais qui sera probablement moins signifiante économiquement au fur et mesure que le nombre de personnes qui ont un certain niveau de maîtrise de l'anglais augmente. Etre plurilingue sera donc à l'avenir un avantage.

Cet aspect spécifique de la problématique des politiques linguistiques éducatives en Europe invite à réexaminer la perspective d'ensemble déployée dans le *Guide*. Il n'en reste pas moins que cette étude participe au projet fondateur de la *Division des Politiques linguistiques* : créer par la réflexion et l'échange d'expériences et d'expertises, les consensus nécessaires pour que les sociétés d'Europe, fortes de leurs différences et irriguées par des courants transculturels modelant des *nations mondialisées* ne s'enferment pas dans la recherche de la ou des langues "parfaites" à valoriser (aux dépens d'autres). Elles devraient plutôt reconnaître la pluralité des langues de l'Europe et le plurilinguisme, potentiel ou effectif, de tous ceux qui vivent dans cet espace comme condition de la créativité collective et du développement, composante de la citoyenneté démocratique à travers la tolérance linguistique et, donc, comme valeur fondatrice de leur action dans le domaine des langues et de leurs enseignements.

Jean-Claude Beacco et Michael Byram

« A peine sommes-nous entrés dans l'ère de l'information que la diversité de deux des grandes réserves d'informations de notre monde, les organismes biologiques et les langues humaines, est mise en péril » (Brush 2001, 517).

1. Introduction – L'état des choses

1.1. L'Europe et la diversité linguistique : le continent le plus pauvre sur le plan linguistique

Le dernier décompte des langues vivantes et mortes connues d'Europe (Price, 2000) fait état de quelque 275 langues (dont plus de la moitié dans l'ex-URSS). L'Europe n'en est pas moins très pauvre sur le plan de la diversité linguistique. Si on écarte les immigrés de fraîche date pour ne prendre en compte que les langues autochtones, on constate que ne sont parlées en Europe que 3% des langues humaines, contre 15% en Amérique du Nord, Amérique centrale et Amérique du Sud (mille langues parlées), environ 30% en Afrique, un peu plus de 30% en Asie et un peu moins de 20% dans le Pacifique (voir Skutnabb-Kangas, 2000 pour de plus amples informations). Si l'on comptait les langues des signes, le résultat serait probablement le même¹. Deux pays, la Papouasie Nouvelle Guinée, avec plus de 850 langues, et l'Indonésie, avec environ 670, se partagent un quart des langues de la planète. En ajoutant les sept pays qui comptent plus de 200 langues chacun (Nigeria 410, Inde 380, Cameroun 270, Australie 250, Mexique 240, Zaïre 210, Brésil 210), on arrive à près de 3.500 langues : autrement dit, plus de la moitié des langues parlées se concentrent dans 9 pays. Si l'on ajoute encore les 13 pays qui suivent, avec plus de 100 langues chacun (les Philippines, la Russie, les Etats-Unis, la Malaisie, la Chine, le Soudan, la Tanzanie, l'Ethiopie, le Tchad, Vanuatu, la République Centrafricaine, le Myanmar/Birmanie et le Népal), il existe 22 pays présentant une mégadiversité linguistique (environ 10 pour cent des pays de la planète), où sont parlées environ 75% des langues humaines, (dont un seul en Europe, si l'on compte la Russie parmi les pays européens).

Les dix premières langues du monde pour le nombre de locuteurs (chinois mandarin, espagnol, anglais, bengali, hindi, portugais, russe, japonais, allemand, chinois wu) sont parlées par environ la moitié de la population du globe mais elles ne représentent que 0,10 à 0,15% des langues parlées. Cinq d'entre elles sont parlées en Europe, mais la majorité des locuteurs d'espagnol, d'anglais et de portugais vit dans d'autres régions du monde.

- Il existe 6 à 7000 langues parlées (voir *The Ethnologue*, <http://www.sil.org/ethnologue>), et peut-être un nombre équivalent de langues des signes ;
- Le nombre moyen de locuteurs d'une langue est probablement de 5 à 6.000 ;

¹ Personne ne connaît le nombre des langues des signes mais il est possible qu'elles soient aussi nombreuses que les langues parlées. Les langues des signes sont des langues à part entière, capables d'exprimer n'importe quelle pensée. Elles ne sont en aucun cas liées aux langues parlées.

- Plus de 95% des langues parlées ont moins d'un million de locuteurs natifs ;
- Quelque 5.000 langues parlées ont moins de 100.000 locuteurs ;
- Plus de 3.000 langues parlées ont moins de 10.000 locuteurs ;
- Quelque 1.500 langues parlées et la plupart des langues des signes ont moins de 1.000 locuteurs ;
- En 1999, 500 langues avaient moins de 100 locuteurs ;
- 83 à 84% des langues parlées du globe sont endémiques : on ne les parle que dans un seul pays.

1.2. Qu'advient-il de la diversité linguistique de notre monde ?

Notre époque est, dans l'histoire, celle à laquelle les langues disparaissent le plus vite. Une langue est vouée à l'extinction si elle a peu de locuteurs et un statut politique fragile et, surtout, si elle n'est plus transmise à la prochaine génération parce que les enfants ne l'apprennent plus. Il existe des définitions précises du degré de menace ou de danger. Même les linguistes les plus "optimistes-réalistes" estiment que la moitié des langues parlées actuellement auront disparu ou du moins ne seront plus apprises par les enfants dans un siècle. Les chercheurs « pessimistes mais réalistes » (par exemple Krauss 1992) estiment, quant à eux, que seuls 10% des langues orales actuelles (voire 5%, c'est-à-dire 300 langues) subsisteront comme langues vivantes non menacées en l'an 2100.

Si l'Europe entend défendre la diversité linguistique et devenir plus créative et plus riche (voir partie 3), il nous faut apporter un soutien maximal à TOUTES les langues autochtones et minoritaires et notamment aux langues minoritaires des immigrés et des réfugiés. C'est le seul moyen d'accroître la diversité linguistique de l'Europe. Avant d'étudier si l'Europe doit favoriser la diversité linguistique et pourquoi, nous devons clarifier les principales notions en jeu dans ce débat.

2. Clarification des concepts et définitions

Nous étudierons la diversité linguistique par rapport à trois groupes : majorités linguistiques, minorités linguistiques et peuples indigènes. En outre, nous nous pencherons sur les notions d'"Europe", de "langues européennes" et de "langues non-européennes", qui doivent toutes être clarifiées et, pour certaines d'entre elles, affinées.

La diversité linguistique (DL) est en général définie de deux manières. La définition la plus commune consiste à se baser sur le nombre des langues : plus elles sont nombreuses, plus la DL est grande. La diversité linguistique du Nigeria, avec plus de 400 langues, est supérieure à celle de toute l'Europe, indépendamment de la définition que nous donnons de l'Europe (même au sens large, l'Europe compte moins de 300 langues). Si, selon les prévisions, le nombre de langues (parlées) diminuait considérablement (les pronostics les plus "optimistes" n'envisagent la survie que de 50% des langues actuelles encore vivantes et non menacées), la diversité linguistique de la planète en serait considérablement appauvrie d'ici 2100.

En disant que le Nigeria compte plus de 400 langues et l'Europe un nombre inférieur, nous ne parlons que des langues autochtones du Nigeria ou de l'Europe, à savoir des langues natives des Nigériens ou des Européens, natives dans la plupart des cas depuis des siècles. Les langues introduites récemment au Nigeria ou en Europe par les immigrés et les réfugiés ne sont pas comptabilisées. La plupart des définitions de la diversité linguistique ne prennent en compte que les langues autochtones.

Les langues du Nigeria sont pour la plupart endémiques, c'est-à-dire qu'elles ne sont des langues natives qu'au Nigeria et nulle part ailleurs. Certaines, parlées aussi dans les pays voisins, ne sont pas endémiques. Par exemple, en Europe, l'allemand n'est pas une langue endémique de l'Allemagne parce que c'est aussi la langue native de personnes qui ne sont pas (des descendants) des immigrés récents, en Autriche, en Suisse et en Belgique. Certaines définitions de la diversité linguistique ne prennent en compte que les langues autochtones endémiques. Il est cependant d'autres méthodes pour définir la DL. Dans un article analysant les pays qui n'ont pas de majorité linguistique nette (à savoir un grand groupe linguistique dépassant par exemple 50% de la population), Robinson (1993 : 54) avance que :

le degré de diversité linguistique ne doit pas être calculé à partir du nombre absolu des langues parlées dans un pays mais plutôt à partir du pourcentage de la population parlant une seule langue. Ainsi, le pays à considérer comme le plus diversifié sur le plan linguistique est celui où le groupe linguistique le plus important représente le plus faible pourcentage de la population, les autres groupes linguistiques représentant des pourcentages encore plus faibles.

Les deux méthodes d'évaluation de la diversité linguistique – le nombre absolu de langues et le pourcentage de la population parlant la langue la plus importante – sont des mesures utiles à certaines fins. Nous devons évidemment faire la différence entre 1. les pays combinant une majorité linguistique nette et une ou plusieurs minorités, et 2. les pays ne comprenant que des "minorités", sans "majorité". Le premier modèle est dominant en Europe et dans les «néo-Europes », alors que le deuxième est plus fréquent dans le reste du monde, malgré de nombreuses exceptions.

Ces deux définitions sont aussi d'une grande importance lorsqu'on parle de diversité linguistique dans l'enseignement (DLE). Le décompte des langues peut s'appuyer sur le nombre de langues étudiées dans les écoles et les établissements éducatifs des différents pays ("unité linguistique" selon les termes de Candelier et autres, 1999) : plus les langues étudiées sont nombreuses, plus la DLE est élevée. La proportion de ceux qui parlent (ou expriment par des signes) la langue la plus importante peut être mise en rapport avec le pourcentage de ceux qui étudient la langue la plus étudiée (parmi ceux qui étudient des langues) ("dispersion" selon les termes de Candelier et autres). Moins le pourcentage de ceux qui étudient la langue la plus étudiée (parmi ceux qui étudient des langues) est élevé, plus la DLE est grande.

Entre autres objectifs, le Conseil de l'Europe doit encourager ces deux types de diversité linguistique dans l'enseignement.

Les peuples indigènes, les minorités et les minorités linguistiques sont les intendants de la diversité linguistique de la planète. En droit international, les groupes reconnus comme des "minorités" se voient garantir beaucoup plus de droits, notamment en matière d'éducation, que les "immigrés", les "migrants", les "travailleurs invités" ou les réfugiés, qui n'en ont pour ainsi dire aucun. C'est pourquoi de nombreux groupes s'efforcent d'obtenir le statut de minorités. L'une des stratégies pour obliger les Etats réticents à mieux organiser le système éducatif pour les minorités consiste à les responsabiliser en les contraignant par les instruments internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme qu'ils ont signés et ratifiés.

Par ailleurs, de nombreux groupes rejettent les étiquettes, faute d'en connaître les implications juridiques. En Grande Bretagne, le terme "immigré" est considéré comme péjoratif par de nombreuses minorités d'immigrés originaires des anciennes colonies alors qu'en Allemagne, les Turcs verraient d'un meilleur œil le fait d'être reconnus comme des "immigrés" (plutôt que comme des "étrangers" ou des "travailleurs invités"). Par contre, aux Etats-Unis, le terme "minorité" est considéré par beaucoup comme dégradant. Mais les "étudiants linguistiquement différents" (récente invention nord-américaine pour les étudiants appartenant à une minorité linguistique) n'ont aucun droit au titre du droit international. Ils sont inexistantes, alors que les "étudiants issus des minorités" bénéficient au moins de certains droits. Du point de vue des droits de l'homme, et surtout de celui des implications juridiques dans le domaine de l'éducation, ces groupes qui rejettent l'étiquette de "minorité" (ethnique/linguistique/nationale) se pénalisent, parfois inconsciemment, en rejetant des droits qu'ils leur sont nécessaires et auxquels ils aspirent.

La distinction entre "peuples indigènes" et "minorités" est importante. Le droit international ne reconnaît le droit à l'autodétermination qu'aux peuples, mais pas aux minorités, populations ou groupes (ethniques ou autres). Lorsque les Nations Unies adopteront le Projet de déclaration sur les droits des peuples indigènes (1991), ces derniers obtiendront probablement plus de droits que les minorités, particulièrement, espérons-le, en matière d'éducation. Ainsi les Etats seront davantage tenus d'organiser (et de prendre en charge) l'enseignement dans la langue maternelle pour les peuples indigènes et d'autres minorités. Peut-être est-ce la Convention de l'OIT (Organisation internationale du travail) relative aux peuples indigènes et tribaux (Convention N°. 169 du 27 juin 1989) qui donne la définition la plus consistante (celle que nous utiliserons ici) des peuples indigènes à des fins juridiques (le projet de déclaration susmentionné ne donne aucune définition!²):

² Puisque pratiquement tous les peuples indigènes sont aussi des minorités sur le plan de la démographie et du pouvoir (représentant moins de 50% de la population et non dominants), ils peuvent en principe jouir de tous les droits accordés aux minorités en droit international. Mais le plus important est que la plupart d'entre eux n'ont jamais vraiment renoncé à leur souveraineté en tant que peuple; elle leur a été prise sous la contrainte. Il en

... aux peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'Etat, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.

Par exemple, les Sames (en Norvège, Suède, Finlande et Russie) sont des peuples indigènes d'Europe (et les 10 langues sames sont des langues indigènes), de même que les Inuits de Kalaallit Nunaat (Groenland) et plusieurs petits peuples du Nord de la Russie.

Il n'est pas de définition de "minorité" universellement reconnue en droit international mais la plupart des définitions sont très proches. Elles combinent les critères suivants :

- la taille de la population ;
- le caractère dominant, qu'utilisent certaines définitions mais pas d'autres (« dans une position inférieure et non dominante », (Andrýsek 1989:60); « dans une position non dominante », (Capotorti 1979: 96));
- les spécificités, traits ou caractéristiques ethniques, religieux ou linguistiques, ou les liens culturels qui sont différents (de manière marquante) de ceux du reste de la population (dans la plupart des définitions);
- une volonté/souhait (même implicite) de sauvegarder, préserver ou renforcer les modes de vie et de comportement, la culture, les traditions, la religion ou la langue du groupe, est mentionnée expressément dans la plupart des définitions (voir Capotorti 1979: 96). La langue est évoquée dans la plupart mais pas dans la totalité des définitions (par exemple, elle ne l'est pas dans la définition de Andrýsek 1989: 60).
- la citoyenneté/nationalité de l'Etat concerné est exigée dans la plupart des définitions des chartes et accords, c'est-à-dire que la définition des minorités donne plus de droits aux minorités nationales ou régionales qu'aux immigrants et aux réfugiés (qui sont, par définition, considérés comme non-nationaux et non-régionaux). En revanche, les définitions universitaires élaborées à des fins de recherche ne font souvent pas mention de la nationalité comme critère.

J'utiliserai ici ma propre définition:

« Un groupe qui est inférieur en nombre au reste de la population d'un Etat et dont les membres se distinguent du reste de la population par leurs spécificités ethnique, religieuses ou linguistiques, et sont animés, même implicitement, par

est de même dans la plupart des cas où des traités ont été conclus avec les colonisateurs. Aussi devraient-il être considérés comme des entités souveraines, ayant le droit de négocier leur autodétermination. Pour de plus amples informations, voir Clark & Williamson, *Self-Determination: International Perspectives* (1996), de Varennes 1996, Hannum 1989, Martinez Cobo 1987, Alfredsson 1990, Thornberry 1997.

la volonté de sauvegarder leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue.

Tout groupe répondant aux critères de cette définition doit être traité comme une minorité ethnique, religieuse ou linguistique.

L'appartenance à une minorité est une question qui relève du choix individuel. »

(Skutnabb-Kangas 2000: 489-490)

Dans cette définition, j'ai omis le critère de nationalité (« qui sont les ressortissants dudit Etat »), parce qu'un changement forcé de nationalité ne peut, à mon sens, être exigé pour bénéficier des droits humains fondamentaux³ (Skutnabb-Kangas 2000, 490-491). En conséquence, les immigrés et réfugiés qui répondent aux autres critères doivent aussi être considérés comme constituant des minorités. En outre, de nombreux immigrés en Europe ainsi que leurs enfants sont des ressortissants de leurs pays de résidence. La question de la durée de résidence dans leur nouveau pays, nécessaire pour obtenir le statut de minorités 'nationales', fait débat. Les immigrés russophones arrivés après 1940 dans les pays baltes forment-ils, par exemple, des minorités nationales? Le seul pays d'Europe à avoir fixé un délai est la Hongrie, à savoir 100 ans. Selon cette définition, les Roms ('Tsiganes') seraient des minorités nationales dans tous les pays européens, contrairement aux Russes vivant dans les pays baltes. Il n'en reste pas moins qu'ils devraient avoir les mêmes droits à l'enseignement linguistique que les 'minorités nationales', du moins s'ils sont des ressortissants du pays concerné. Les sourds sont aussi des minorités linguistiques nationales et les langues des signes des langues minoritaires.

En fin, nous arrivons à la définition de l'**Europe et des langues européennes**. Par exemple, la Russie, la Grande Bretagne et la Géorgie sont-elles des pays d'« Europe »? La réponse varie selon les critères (Skutnabb-Kangas 2000). Price (2000) a recours à des critères géographiques ou géologiques plutôt que politiques. Parmi les cas posant problème, citons l'Islande (pour Price, ce pays devrait être inclus en Europe alors que le Groenland qui «selon tous les critères, fait partie de l'Amérique du Nord » doit en être exclu). Les îles atlantiques portugaises, sauf Madère, sont incluses en Europe, de même que Malte. Aux frontières du Sud-Est et de l'Est de l'Europe, Price inclut la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan même si « les sommets de la chaîne du Caucase constituent une ligne de démarcation évidente entre l'Europe et l'Asie » (p. xii), qui devrait amener à écarter ces pays.

Accepter dans l'Europe tous les Etats membres du Conseil de l'Europe revient à donner une définition politonymique du continent (critère d'appartenance à certaines entités politiques, pour certains très petites : par exemple « Europe » pour l'Union européenne). Une définition toponymique, fondée sur des critères géographiques, exclurait tous les cas problématiques de Price, à l'exception de Malte. Les trois pays 'asiatiques' et les îles 'africaines' sont incluses par Price en partant d'un principe ethnonymique (les trois premiers « souhaiteraient presque certainement être considérés comme des pays européens », p. xii).

³ Cette interprétation a depuis été confirmée par le Commentaire général de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur l'article 27, à compter d'avril 1994.

Toutes les langues incluses sont des ‘langues d’Europe’⁴. Mais toutes les ‘langues d’Europe’ sont-elles aussi des “langues européennes”? De nombreux auteurs n’utilisent ce terme que pour les (certaines des) langues indo-européennes (définition linguonymique), et souvent uniquement pour celles qui ont un grand nombre de locuteurs (comme l’anglais, le français, l’allemand, l’italien et l’espagnol), en écartant (au moins certaines) des langues non indo-européennes (par exemple nombre de petites langues finno-ougriennes, comme le same ou le mari). Dans cet article, nous utiliserons une définition politonymique très large. Par conséquent, le terme Europe recouvre ici les Etats membres du Conseil de l’Europe. Toutes les langues parlées par des locuteurs natifs dans ces pays (indépendamment du fait qu’elles soient originellement “européennes” sur le plan toponymique, ethnonymique ou linguonymique) sont considérées comme des langues d’Europe. Y figurent les langues qui sont les langues maternelles des peuples indigènes et autochtones (‘nationaux’), ou des minorités immigrées et réfugiées (voir aussi Extra & Görter, 2001). Précisons qu’y figurent également les langues des signes et les langues artificielles qui, comme l’espéranto, sont les langues natives de certaines personnes⁵.

3. En quoi la diversité linguistique est-elle importante?

Après avoir clarifié les concepts, nous pouvons nous poser la question suivante : l’Europe, surtout en matière d’éducation, doit-elle défendre la diversité linguistique et pourquoi? Le monde ne serait-il pas meilleur si nous parlions tous quelques « grandes » langues? Nous pourrions tous nous comprendre. Peut-être deviendrions-nous plus tolérants et pacifiques si les contacts et les réseaux étaient facilités. Nous pourrions utiliser le temps consacré aujourd’hui à l’apprentissage des langues à des activités plus productives. La défense de la diversité linguistique et culturelle est-elle étayée par une argumentation solide ou uniquement par de belles phrases comme “sensibiliser à ... la richesse du patrimoine linguistique de l’Europe », et « célébrer la diversité linguistique » (objectifs de l’Année européenne des langues)?

3.1. Les arguments du patrimoine et de la diversité biologique: les diversités linguistique et culturelle sont le réservoir des savoirs accumulés tout au long de l’histoire et sont liées à la diversité biologique

Ces arguments portent sur la corrélation entre la diversité linguistique et culturelle (DL) et la diversité biologique, et sur les menaces qui pèsent sur elles. La DL décline beaucoup plus rapidement que la diversité biologique. A partir d’estimations hautes et basses de la population et des taux d’extinction des espèces biologiques, faisons un calcul simplifié. Selon une estimation

⁴ Que saviez-vous de langues d’Europe telles que l’arbresh, l’archi, l’auregnais, l’avar, le bagvalal, le balkar, le bruttien, le boudoukh, le camunic, le carien, le tat, l’ourartien, le vegliote, le vainakh, le veps, le vote, le nenets ou le zyrien (komi), pour ne donner que quelques exemples?

⁵ En Europe, il existe des enfants dont l’espéranto est la (l’une des) langue(s) maternelle(s)

‘pessimiste-réaliste’, 20% des espèces biologiques existantes pourraient être éteintes dans cent ans. L’estimation ‘optimiste réaliste’ évalue ce chiffre à 2% (Skutnabb-Kangas, 2000). En appliquant ces chiffres à ceux des langues menacées, nous arrivons à la comparaison suivante : Hypothèse optimiste: 2% des espèces biologiques contre 50% des langues pourraient être éteintes (ou moribondes) dans cent ans. Hypothèse pessimiste: 20% des espèces biologiques contre 90% des langues pourraient être éteintes (ou moribondes) dans cent ans.

La diversité linguistique et culturelle, d’une part, et la diversité biologique, de l’autre, sont en étroite corrélation : si l’une est élevée, généralement l’autre l’est aussi et vice-versa, à quelques exceptions près. En comparant les 25 pays comptant le plus de langues endémiques et ceux comptant le plus de vertébrés endémiques, l’environnementaliste David Harmon (1995) constate un taux élevé de superposition: 16 des 25 pays en tête du palmarès figurent sur les deux listes. Il obtient le même résultat en comparant les langues et les végétaux à fleurs, les langues et les papillons, etc. On observe une grande corrélation entre différents types d’indicateurs de la méga-diversité biologique et de la richesse de la diversité linguistique (Harmon, en cours de publication).

De nouvelles études étayent l’hypothèse suivante : la relation pourrait être causale, les deux types de diversité semblant se renforcer et se soutenir l’une l’autre (Maffi, 2001; Posey, 1999). Les espèces biologiques et les langues ne sont pas les seules à disparaître. Avec la mort des langues, « le savoir écologique traditionnel sur les relations entre le monde végétal et le monde animal se perd » (Nabhan 2001: 151). Les communautés indigènes et minoritaires sont « des réserves de connaissances considérables sur les espèces rares, menacées et endémiques qui n’ont pas encore été accumulées de manière indépendante par les biologistes occidentaux s’occupant de la conservation de l’environnement », dit Nabhan (2001: 151), en résumant de très nombreuses études. Ces connaissances qui sont codées dans les nombreuses langues indigènes et minoritaires, peuvent être utilisées pour « promouvoir l’exploitation durable de la terre et des ressources naturelles » (Nations 2001: 470) et pour « orienter le recensement, la gestion, la protection ou le rétablissement des habitats » (Nabhan 2001: 151) des espèces menacées. Ces « traditions de conservation, exprimées dans les langues natives, sont ce que Hazel Henderson appelle “l’ADN culturel” qui peut nous aider à créer des économies durables dans des écosystèmes sains sur la seule planète que nous ayons » (Gell-Mann, cité in Nations 2001: 470). Si la longue co-évolution des hommes et de leurs milieux naturels, qui remonte à des temps immémoriaux, est brutalement déstabilisée (comme c’est le cas aujourd’hui), par ce que la nature (et les personnes) n’a pas le temps de s’adapter, nous portons gravement atteinte à nos possibilités de vie sur terre (voir le site web de Terralingua <http://www.terralingua.org>). L’évolution est favorisée par la diversité. Les écosystèmes les plus solides et les plus stables sont les plus diversifiés. La diversité porte en elle un potentiel d’adaptation alors que l’uniformité peut menacer une espèce (y compris l’espèce humaine) car elle est un vecteur de rigidité et d’inadaptabilité, (Baker, 2001: 281). Baker avance que "Notre succès sur cette planète est dû à une capacité à nous adapter aux différentes sortes d’environnement sur des milliers d’années (condition atmosphériques [par ex. l’ère glaciaire] et culturelles). Cette aptitude procède de la diversité. Ainsi la diversité linguistique et culturelle potentialise les chances de succès et l’adaptabilité de

l'homme" (ibid.). « Tout comme en biologie, la diversité est la norme. Il en est de même pour les langues : le multilinguisme est la norme » (St. Clair 2001: 102).

3.2. Arguments économiques

3.2.1 L'argument de la créativité et de l'innovation

Dans les sociétés industrielles, les principaux articles produits ont d'abord été des marchandises, puis des services. Dans ces sociétés, les personnes qui réussissent sont celles qui contrôlent l'accès aux matières premières et qui possèdent les moyens de production. S'agissant de la société de l'information, les principales "marchandises" sont la connaissance et les idées, qui sont principalement véhiculées par le langage (et les images). Dans cette société de l'information, les personnes qui réussiront sont celles qui ont accès aux différents savoirs, informations et idées, en vertu de l'argument de la créativité. Celle-ci précède l'innovation, même dans la production de marchandises, et l'investissement suit la créativité.

Dans les pays de mégadiversité, on trouve une plus grande variété de micro-environnements à observer, analyser, décrire et discuter que dans ceux des pays de moindre diversité ; toutes ces connaissances sont codées dans leurs nombreuses langues. Dès lors, les pays caractérisés par une riche diversité linguistique et culturelle, porteuse d'une multiplicité de connaissances, ont accès à une plus grande variété de savoirs, d'idées et de visions cosmiques que les pays où les langues et cultures sont moins nombreuses. Une certaine uniformisation peut avoir favorisé certains aspects de l'industrialisation mais, dans les sociétés de l'information post-industrielles, l'uniformité sera un handicap. Or, nous l'avons déjà dit, l'Europe n'est guère diversifiée sur le plan linguistique.

Le plurilinguisme nourrit la créativité. En tant que groupe, les personnes plurilingues de bon niveau réussissent mieux que leurs alter ego monolingues, lorsqu'elles passent des tests mesurant certaines dimensions de l'« intelligence », la créativité, la pensée contradictoire, la flexibilité, etc.... Dans la société de l'information, les régions du monde qui réussissent sont celles où le multilinguisme a été et reste la norme (comme c'est le cas des pays caractérisés par la mégadiversité linguistique), même chez les personnes n'ayant que peu ou pas bénéficié d'une éducation formelle. Cela présuppose que les plurilingues peuvent échanger et affiner ces connaissances, ce qui est le cas dans une société globale du satellite et de la puce. Pour cela, il faut que l'enseignement soit dispensé dans la langue maternelle, même pour les groupes numériquement faibles. Ainsi, l'éducation qui débouche sur un plurilinguisme de haut niveau produit non seulement un capital culturel et linguistique local mais un capital de connaissances qui peut être échangé contre d'autres types de capital dans la société de l'information.

3.2.2. Rentabilité : les marchandises ou les idées doivent-elles circuler?

On met souvent en avant le coût trop élevé de l'apprentissage (diversifié) des langues - en utilisant même de « petites » langues maternelles pour enseigner et

apprendre – et de l'interprétation et de la traduction dans de multiples langues⁶. S'agissant des coûts induits par la préservation de la diversité linguistique, il importe de faire la différence entre aspects « physiques » et aspects « mentaux » des coûts. Lorsque des personnes « communiquent » entre elles, elles peuvent échanger des objets, des marchandises ou voyager (« communication physique »). Elles peuvent aussi échanger des idées (« communication mentale »). Pour favoriser la communication physique, il faut des routes, des autoroutes, des chemins de fer, des aéroports, des ponts, des tunnels, des lacs, des mers, des ports, etc.... Pour la communication mentale, nous utilisons des langues parlées et des langues des signes, des images visuelles et orales, des câbles de téléphone, des satellites, des missiles, etc.... Les moyens (véhicules) nécessaires à la communication physique sont soit auto-reproducteurs (jambes, chevaux, ânes, chameaux) soit non auto-reproducteurs (bicyclettes, motocyclettes, voitures, camions, trains, avions, bateaux). Les coûts matériels de tous les moyens non auto-reproducteurs à part la bicyclette sont substantiels pour les individus, et énormes pour les sociétés sur le plan de la construction et de l'entretien. Les moyens de la communication mentale sont les organes physiques de l'ouïe, de la vue, de la parole et du geste, ainsi que les livres, le papier et le stylo, le tableau et la craie, les machines à écrire, les téléviseurs, les téléphones, les ordinateurs, les radios, les instruments de musique, les vêtements, la nourriture, la circulation, les bijoux, etc....

Les coûts d'investissement matériel par les particuliers sont relativement modestes pour les moyens élémentaires et plus importants pour les ordinateurs, etc.... Les systèmes éducatifs, des crèches aux universités, prennent en charge de nombreux coûts sociaux initiaux (matériels d'apprentissage des langues, formation des enseignants et des traducteurs, matériel d'interprétation, etc....), qui peuvent être relativement élevés au départ et plus faibles au stade de l'entretien. Il n'en reste pas moins que nombreux sont les livres, ordinateurs et salaires de professeurs de langues que l'on peut financer pour le prix d'aéroports, de missiles et d'autoroutes. Ce ne sont pas les seuls investissements des individus et des sociétés. Le temps et les efforts exigés par le transport et le voyage peuvent être comparés à ceux qu'exigent l'apprentissage et l'utilisation des langues (assez importants dans les deux cas pour les individus). Ils sont énormes pour la société en ce qui concerne la communication physique (recherche, planification, production, entretien; accidents de la route, vulnérabilité de ces moyens au terrorisme) et relativement importants s'agissant de la communication mentale (recherche, planification, interprétation et traduction). Néanmoins, si l'on se place du point de vue du coût pour l'environnement, qui est certainement destiné à augmenter, les coûts de la communication physique sont énormes et dans une large mesure irréversibles (par ex. CO²) alors qu'il sont négligeables pour la communication mentale. Le ROI (rendement de l'investissement) de la communication physique est négatif pour la planète, notamment en raison des effets de ce type de communication sur l'environnement, alors que le ROI de la communication mentale est élevé et positif.

⁶ Mais la Papouasie Nouvelle Guinée, avec quelque 5 millions d'habitants, proposait en 2000 un enseignement élémentaire en 380 langues, 90 autres devant s'y ajouter (Klaus 2001), ce chiffre étant supérieur à celui de toute l'Europe...

Notre conclusion générale est que les coûts de la communication physique sont énormes, son ROI faible et négatif (sauf pour les entreprises transnationales), la circulation des marchandises en grande partie injustifiée, sauf pour le capitalisme de marché, et ses effets sur l'équité et la paix négatifs. En revanche, les coûts de la communication mentale sont beaucoup plus faibles, son ROI beaucoup plus élevé (même pour certaines entreprises transnationales comme Microsoft ou Nokia) et ses effets secondaires réduits. Elle est de plus un facteur de paix et de démocratie (Sachs, 1992; Galtung 1996).

3.2.3. Les externalités et les internalités : des facteurs de rentabilité

En économie générale, les internalités sont les coûts qui sont en général comptabilisés dans le prix du produit alors que les externalités sont les coûts des éventuels effets secondaires ou à long terme (comme la pollution qui n'est pas prise en compte dans le coût d'une voiture). Actuellement, les externalités ne sont pas comptabilisées comme des coûts pris en charge par le consommateur; elles sont souvent ignorées. Mais, par exemple, dès lors que des personnes demandent une indemnisation à des fabricants de cigarettes pour leur cancer des poumons, ces coûts (jusqu'à présent des externalités) peuvent devenir des internalités et être comptabilisés dans le prix des cigarettes qui augmentera en conséquence.

Si l'on applique ces principes aux divers aspects de la communication, il semble évident que les externalités de la communication physique augmentent si rapidement, compte tenu des coûts écologiques, qu'il devient nécessaire de favoriser davantage la communication mentale. Les puces électroniques et les idées ont un poids minime et leur déplacement n'entraîne pas de pollution majeure, en comparaison des matières premières, pétrole, denrées alimentaires, vêtements, machines. Dans la communication rationnelle, les idées doivent se déplacer au niveau planétaire, grâce au développement du multilinguisme, de l'interprétation et de la traduction, tandis que la production de marchandises et d'énergie devraient se cantonner à l'échelon local pour les besoins locaux. Rien ne justifie que la nourriture qui se trouve sur l'assiette américaine ait voyagé 2000 kilomètres (Lehman & Krebs 1996: 122), ou que des consommateurs danois achètent des pommes californiennes, de l'agneau néo-zélandais ou des fleurs coupées kenyanes, ou qu'ils nourrissent leurs porcs avec de la farine de soja brésilienne ou argentine. Si cette situation persiste, ceux qui en profitent devraient payer le prix réel qui doit englober les externalités.

Mais, pour que la communication rationnelle soit efficace, sous l'angle du ROI, la communication mentale locale et universelle et le libre échange des idées doivent être optimaux⁷. Etant donné que les personnes reçoivent, élaborent, échangent et inventent mieux des concepts dans les langues qu'elles connaissent, les langues locales et, partant, la diversité linguistique sont nécessaires pour une communication rentable. Peut-être est-ce la seule validation des théories

⁷ mais avec due indemnisation – voir les articles sur les aspects posant problèmes des droits de propriété intellectuelle des peuples indigènes in Posey (ed.) 1999.

économiques douteuses sur les « avantages comparatifs » (chacun devrait produire ce qu'il sait faire le mieux – voir la critique de Lehman & Krebs 1996) ; or, utiliser les langues locales représente certainement un avantage comparatif. Le prix à payer lorsque les personnes ne comprennent pas les messages (notamment dans l'éducation) et ne peuvent utiliser pleinement leur potentiel et leur créativité, est énorme, comme l'ont fait maintes fois remarquer de nombreux chercheurs africains et indiens (par ex. Pattanayak 1988; Prah 1995). Sur le plan des coûts de communication, lorsque les effets externes sont internalisés, les langues sont nos moyens de communication les plus rentables et l'apprentissage des langues devrait être renforcé dans les établissements éducatifs. Toutes les ressources utilisées sont dépensées de manière rentable à condition que nous sachions le faire de manière optimale. Ce n'est pas le cas des écoles européennes aujourd'hui.

3.2.4. L'anglais et l'offre et la demande dans l'avenir

Dans plusieurs pays, on constate que la maîtrise de l'anglais, même à très haut niveau, est de plus en plus répandue (par ex. Graddol, 1997). Dans quelques années, lorsque l'Europe, les Etats-Unis et le Canada perdront en importance dans l'économie mondiale, comme cela semble probable, même les anglophones n'auront plus cet avantage, car bien d'autres personnes posséderont cette qualification. Une très bonne maîtrise de l'anglais équivaldra aux compétences élémentaires en matière de lecture d'il y a un siècle ou aux connaissances informatiques actuelles en Occident : une condition préalable évidente et nécessaire, mais pas suffisante, pour avoir accès à tous les emplois et pas seulement aux « bons ».

Selon les théories de l'offre et la demande, plus les personnes qui possèdent un bien autrefois rare sont nombreuses, plus le prix de ce bien diminue : autrement dit, il sera de plus en plus difficile d'échanger un capital linguistique contre un capital économique. Lorsqu'un pourcentage relativement élevé de la population d'un pays, d'une région ou de la planète, aura une « parfaite » maîtrise de l'anglais, la valeur d'incitation financière de ces connaissances diminuera considérablement. En particulier, avec la perte prochaine de l'importance économique de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Japon, une évolution est prévisible, qui pourrait se concrétiser plus vite que d'autres prévisions faites avant le 11 septembre 2001 : la connaissance des langues non européennes devient un atout économique (et politique) de taille. C'est pourquoi nous devons maîtriser plusieurs langues, dont l'anglais. De nombreux facteurs sont communs à toutes les langues et à leur apprentissage : une fois que l'on maîtrise les éléments fondamentaux, on peut appliquer ces connaissances linguistiques générales aux stratégies d'apprentissage d'autres langues. En vertu de l'hypothèse de l'interdépendance (Cummins 2000), un transfert s'opère entre de nombreux aspects linguistiques ; or, l'apprentissage d'une troisième, d'une quatrième ou d'une énième langue demande moins d'efforts et de temps dès lors que l'on possède une deuxième langue à un bon niveau. Il est donc parfaitement possible à des locuteurs d'autres langues que l'anglais d'atteindre un très bon niveau d'anglais même s'ils commencent par étudier d'autres langues étrangères et ne viennent à l'anglais qu'ultérieurement.

En tant que groupes, les plurilingues pensent d'une manière plus flexible et plurielle que les monolingues ; ils sont plus inventifs, plus créateurs de nouveaux savoirs et de visions et possèdent un capital linguistique beaucoup plus échangeable.

L'avenir appartient aux plurilingues qui contribuent largement à la diversité linguistique. Celle-ci est indispensable si notre planète doit avoir un avenir.

Bibliographie

- Alfredsson, G., 1990, *Report on Equality and Non-Discrimination: Minority Rights*. Strasbourg: Council of Europe.
- Andrýsek O., 1989, *Report on the definition of minorities*. SIM Special No 8. Utrecht: Netherlands Institute of Human Rights, Studie- en Informatiecentrum Mensenrechten (SIM).
- Baker C., 2001, Review of Tove Skutnabb-Kangas 'Linguistic genocide in education – or worldwide diversity and human rights?' *Journal of Sociolinguistics*, 5:2, May 2001, 279-283.
- Brush S.B., 2001, Protectors, Prospectors, and Pirates of Biological Resources. In Maffi, Luisa (Ed) *On Biocultural Diversity. Linking Language, Knowledge and the Environment*. Washington & London: Smithsonian Institution Press, 517-530.
- Candelier M., Dumoulin B. & Koishi A., 1999, *La diversité des langues dans les systèmes éducatifs des Etats membres du Conseil de la Coopération culturelle. Rapport d'une enquête préliminaire*. DECS/EDU/LANG (99) 11 rev.. Strasbourg: Conseil de l'Europe
- Capotorti F., 1979, *Study of the Rights of Persons Belonging to Ethnic, Religious and Linguistic Minorities*. New York: United Nations.
- Clark D & Williamson R (eds) 1996, *Self-Determination: International Perspectives*. London: Macmillan & New York: St.Martin's Press.
- Cummins J., 2000, *Language, Power, and Pedagogy: Bilingual Children in the Crossfire*. Clevedon, UK: Multilingual Matters.
- Extra G. & Görter D. (Eds) 2001, *The Other Languages of Europe*. Clevedon, UK: Multilingual Matters.
- Galtung J., 1996, *Peace by Peaceful Means. Peace and Conflict, Development and Civilization*. Oslo: International Peace Research Institute & London/Thousand Oaks/New Delhi: Sage.
- Graddol D., 1997, *The Future of English? A guide to forecasting the popularity of the English language in the 21st century*. London: British Council.
- Hannum, H., 1989, *The Limits of Sovereignty and Majority Rule: Minorities, Indigenous Peoples, and the Right to Autonomy*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.

- Harmon D., 1995, The status of the world's languages as reported in the 'Ethnologue'. *Southwest Journal of Linguistics* 14:1&2, 1-28.
- Harmon D., (in press) *In Light of Our Differences: How Diversity in Nature and Culture Makes Us Human*. Washington, D.C.: The Smithsonian Institute Press.
- Klaus D., (in press), *The use of indigenous languages in early basic education in Papua New Guinea: A model for elsewhere?* Paper given at the Annual Conference of the Comparative and International Education Society, March 17, 2001, Washington, D.C.
- Krauss M., 1992, The world's languages in crisis. *Language* 68:1, 4-10.
- Lehman K. & Krebs A., 1996, Control of the World's Food Supply. In Mander J. & Goldsmith E., (Eds) 1996, *The case against the global economy and for a turn toward the local*. San Francisco: Sierra Club, 122-130.
- Maffi L. (Ed) 2001, *On Biocultural Diversity. Linking Language, Knowledge and the Environment..* Washington, D.C.: The Smithsonian Institute Press.
- Martinez Cobo, JR., 1987, *Study of the Problem of Discrimination Against Indigenous Populations*. New York: United Nations.
- Nabhan G.P., 2001, Cultural Perceptions of Ecological Interactions: An "Endangered People's" Contribution to the Conservation of Biological and Linguistic. In Maffi L. (Ed). *On Biocultural Diversity. Linking Language, Knowledge and the Environment*. Washington & London: Smithsonian Institution Press, 145-156.
- Nations J.D., 2001, Indigenous Peoples and Conservation: Misguided Myths in the Maya Tropical Forest. In Maffi L. (Ed) *On Biocultural Diversity. Linking Language, Knowledge and the Environment*. Washington & London: Smithsonian Institution Press, 462-471.
- Pattanayak D.P., 1988, Monolingual myopia and the petals of the Indian lotus: do many languages divide or unite a nation? In Skutnabb-Kangas T. & Cummins J. (Eds) *Minority education. From shame to struggle*. Clevedon, UK: Multilingual Matters, 379-389.
- Posey D. (Ed) 1999, *Cultural and Spiritual Values of Biodiversity. A Complementary Contribution to the Global Biodiversity Assessment*. London: Intermediate Technology Publications, for and on behalf of the United Nations Environmental Programme.
- Prah K.K., 1995, *Mother Tongue for Scientific and Technological Development in Africa*. Bonn: Zentralstelle für Erziehung, Wissenschaft und Dokumentation (ZED) (German Foundation for International Development, Education, Science and Documentation Centre).

- Price G. (Ed) 2000, *Encyclopedia of the languages of Europe*. London: Blackwell.
- Robinson C.D.W., 1993, Where minorities are in the majority: language dynamics amidst high linguistic diversity. In de Bot K. (Ed) *Case Studies in Minority Languages*. AILA Review 10, 52 -70.
- Sachs W. (Ed) 1992, *Development Dictionary. A Guide to Knowledge as Power*. London: Zed Books.
- Skutnabb-Kangas T., 2000, *Linguistic genocide in education – or worldwide diversity and human rights?* Mahwah, New Jersey & London: Lawrence Erlbaum Associates.
- St Clair R.N., 2001, Review of Robert Phillipson (Ed) *Rights to Language: Equity, Power, and Education*. Mahwah, New Jersey & London: Lawrence Erlbaum Associates. *Language Problems & Language Planning* 25:1, 2001: 99-103.
- Thornberry P., 1997, Minority Rights. In Academy of European Law (ed.). *Collected Courses of the Academy of European Law*. Volume VI, Book 2, 307-390. The Netherlands: Kluwer Law International.
- de Varennes F., 1996, *Language, Minorities and Human Rights*. The Hague, Boston, London: Martinus Nijhoff.